



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE
du jury de l'examen professionnel
d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
par avancement de grade
session 2020

SOMMAIRE

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES	2
2 - PLANNING.....	3
3 - LES MEMBRES DU JURY	4
4 - LES EPREUVES.....	5
5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR.....	6
6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION.....	10
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISÉS A PASSER L'ÉPREUVE ORALE.....	11
8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....	15
9 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY	15
10 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS	16
11 - FICHE STATISTIQUES.....	20

1 - LES PRINCIPAUX CHIFFRES

	Session 2018	Session 2020
Candidats admis à concourir	95	70
Candidats présents épreuve écrite	86	63
% présents « écrit » / admis à concourir	91%	90%
Moyenne épreuve écrite	11.33	11.03
Candidats autorisés à passer l'épreuve orale	85	63
% candidats autorisés à passer l'épreuve orale / candidats présents « écrit »	99%	100%
Candidats présents épreuve orale	82	60
% présents « oral » / admissibles»	96%	95%
Moyenne épreuve orale	12.27	12.30
Seuil d'admission	10.00	10.00
Nombre de candidats admis	62	44
% admis / admis à concourir	65%	63%

2 - PLANNING

Examen organisé pour les besoins des collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Début des retraits de dossiers	Mardi 29 octobre 2019
Fin des retraits de dossiers	Mercredi 4 décembre 2019
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 12 décembre 2019
Épreuve écrite d'admission	Jeudi 12 mars 2020
Épreuve orale d'admission	Jeudi 3 septembre 2020

INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU JURY

Lundi 17 février 2020	10h00	Réunion du jury - choix des sujets
Lundi 11 mai 2020 Report au Jeudi 11 juin 2020*	10h00	Jury de validation des résultats de l'épreuve écrite
3, 4 et 5 juin 2020 Report au Jeudi 3 septembre 2020*	De 8h00 à 17h00	Épreuve orale
Jeudi 11 juin 2020 Report au Mardi 15 septembre 2020*	10h00	Réunion pour établir la liste des candidats admis

INFORMATIONS CONCERNANT LES CORRECTEURS

19 mars 2020	10h00	Réunion de remise des copies
20 avril 2020	-	Retour des copies au service concours

*** Report des dates en raison de la crise sanitaire**

3 - LES MEMBRES DU JURY

NOM Prénom	Titre
DIAZ François	Élu, conseiller municipal, Saint Paul de Varces Vice-Président du jury
FRAGOLA Annie	Élue, conseillère municipale, Crolles Présidente du jury
LE RISBÉ Bernard	Élu, conseiller municipal, Jarrie
GIACOMETTI Marie	Personnalité qualifiée, adjointe au responsable de service Education/jeunesse, Grenoble
RENOUX Perrine	Personnalité qualifiée, responsable du service animation enfance, Saint Martin d'Hères
ZIAT Baligh	Personnalité qualifiée, coordinateur de l'action jeunesse, Saint Egrève
DEMANGE Béatrice	Fonctionnaire, représentante du personnel, Eybens
FERKOUS Mustapha	Fonctionnaire, responsable de service développement culturel arts et poésie, Echirolles
SOUCHON FABRE Catherine	Fonctionnaire, directrice de l'action éducative, Bron

4 - LES EPREUVES

Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois.

Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents (durée : une heure trente ; coefficient 2).

Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées.

Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, suivie d'une conversation.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve (durée : quinze minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

L'épreuve écrite est anonyme et fait l'objet d'une double correction.

Sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite.

5 - STATISTIQUES CONCERNANT L'ADMISSION A CONCOURIR

Les conditions d'accès

L'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe est ouvert aux agents relevant d'un grade situé en échelle C1 (= adjoint territorial d'animation) ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

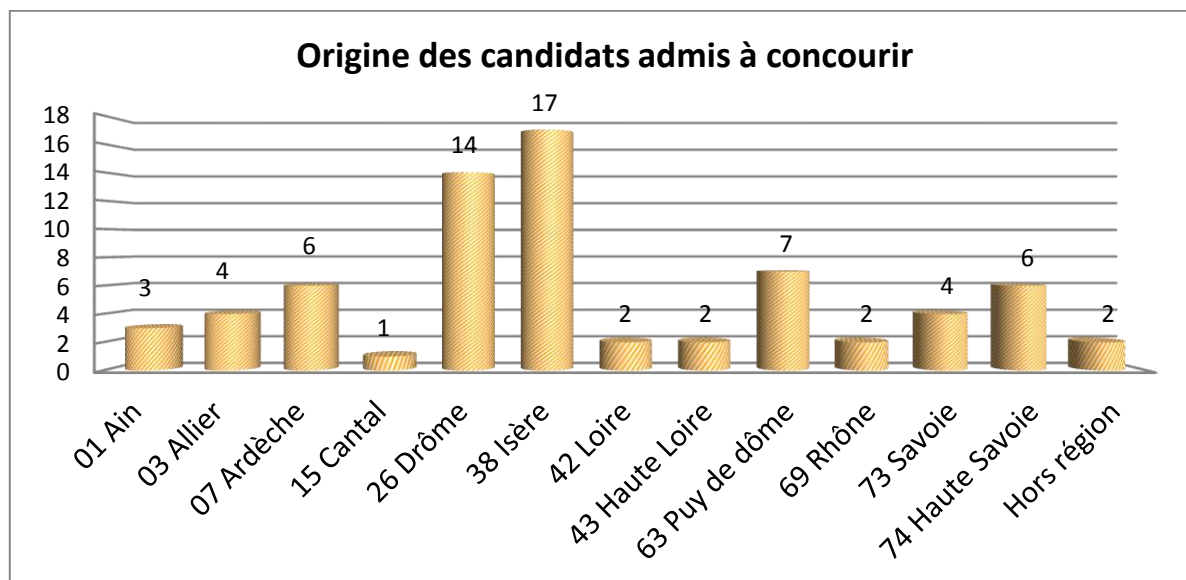
N.B. les agents peuvent être autorisés à se présenter à l'examen professionnel un an avant qu'ils ne remplissent les conditions d'ancienneté.

3 dossiers rejetés pour les motifs suivants :

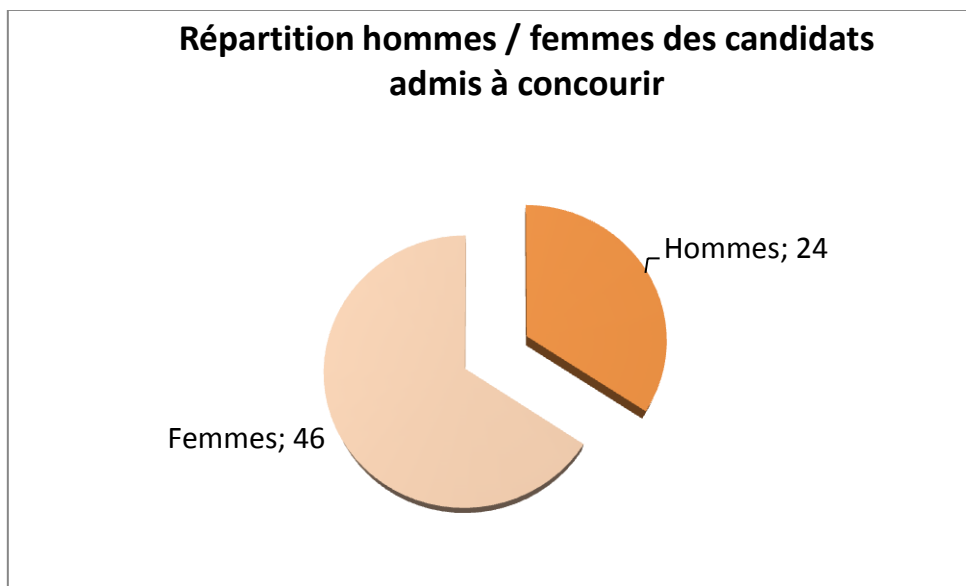
- 1 est contractuel
- 2 n'ont pas le grade d'adjoint d'animation

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	3	4%
Allier	4	6%
Ardèche	6	9%
Cantal	1	1%
Drôme	14	20%
Isère	17	24%
Loire	2	3%
Haute Loire	2	3%
Puy de Dôme	7	10%
Rhône	2	3%
Savoie	4	6%
Haute Savoie	6	9%
Hors région	2	3%
TOTAL	70	100%

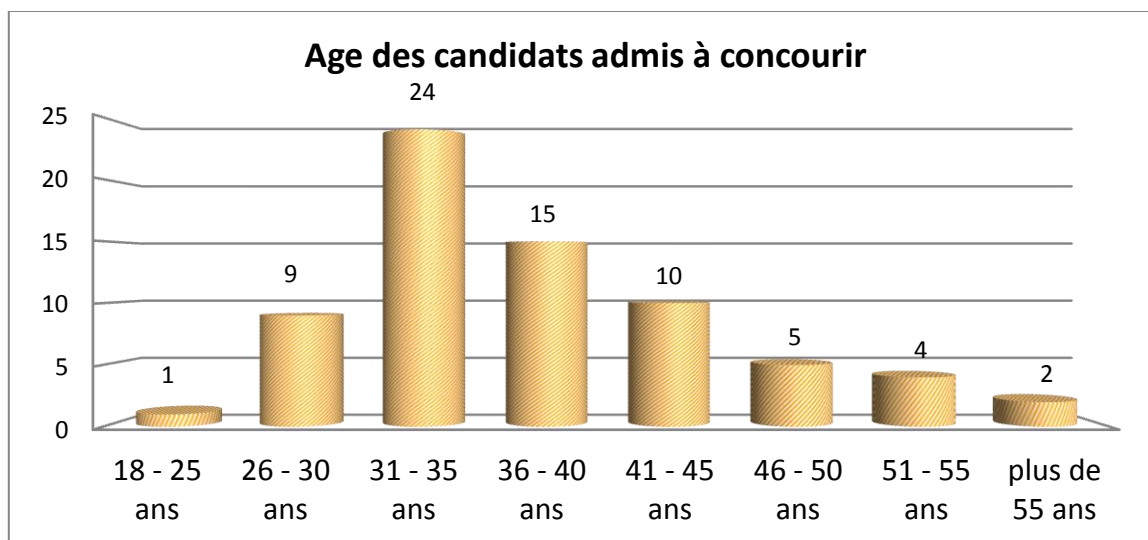


REPARTITION HOMMES/FEMMES



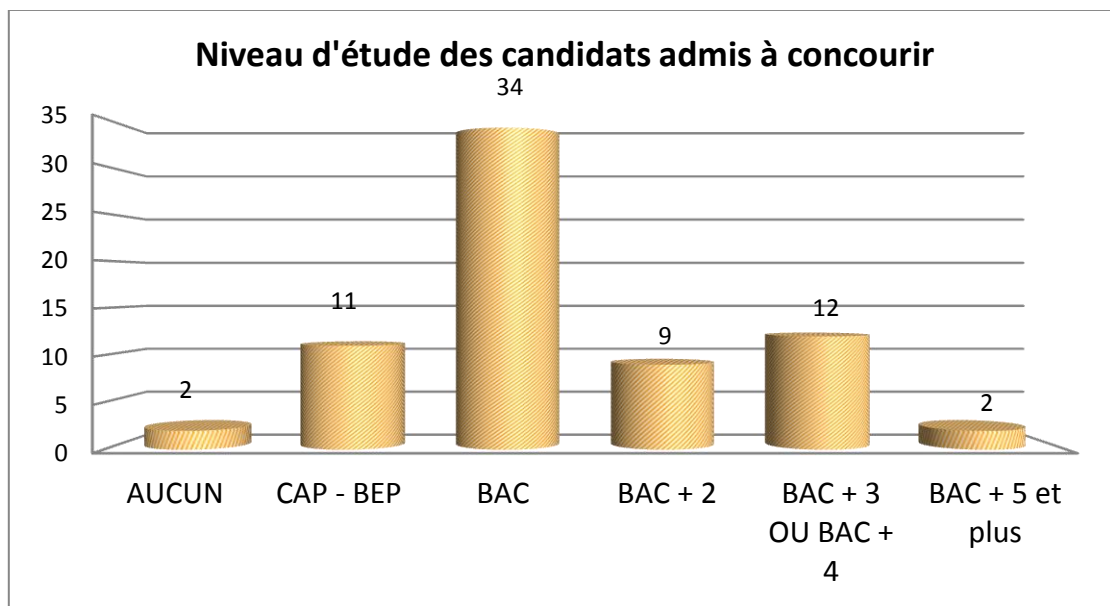
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	34%
Femmes	66%

REPARTITION PAR AGE

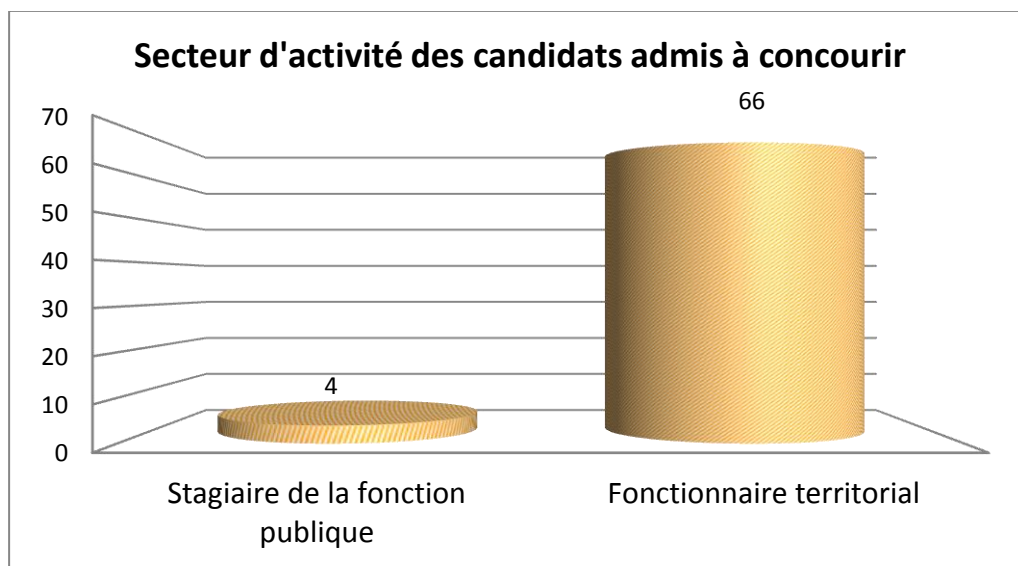


Age des candidats	%
18 - 25 ans	1%
26 - 30 ans	13%
31 - 35 ans	34%
36 - 40 ans	21%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	7%
51 - 55 ans	6%
plus de 55 ans	3%

NIVEAU D'ETUDES

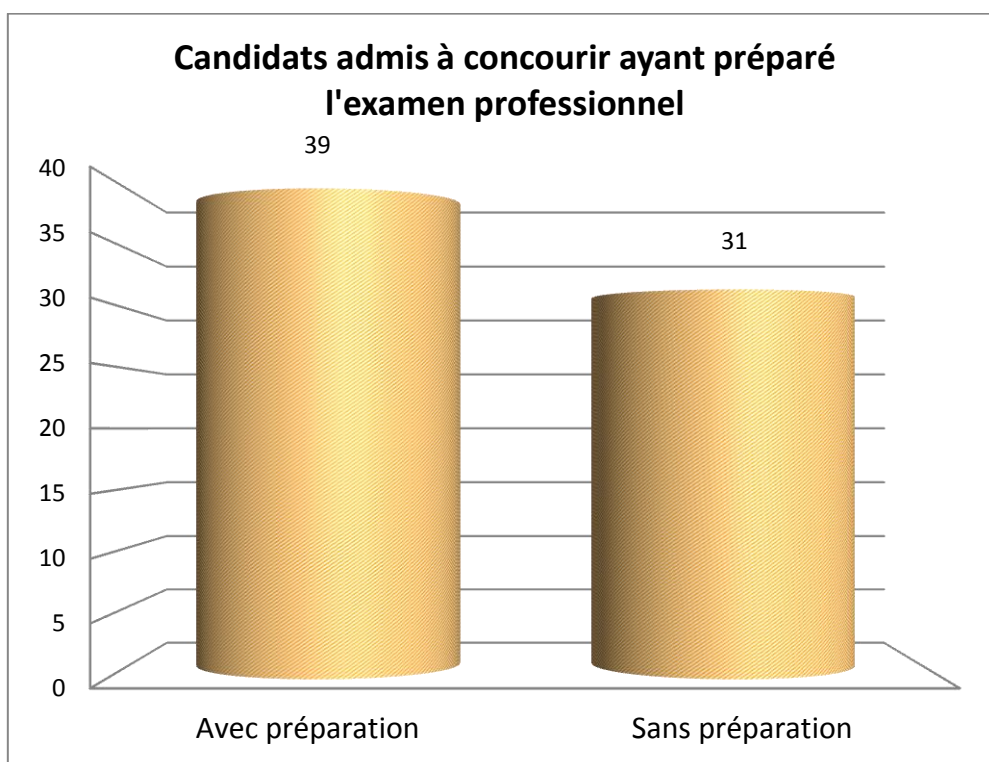


Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	3%
CAP - BEP	16%
BAC	49%
BAC + 2	13%
BAC + 3 OU 4	17%
BAC + 5 et plus	3%

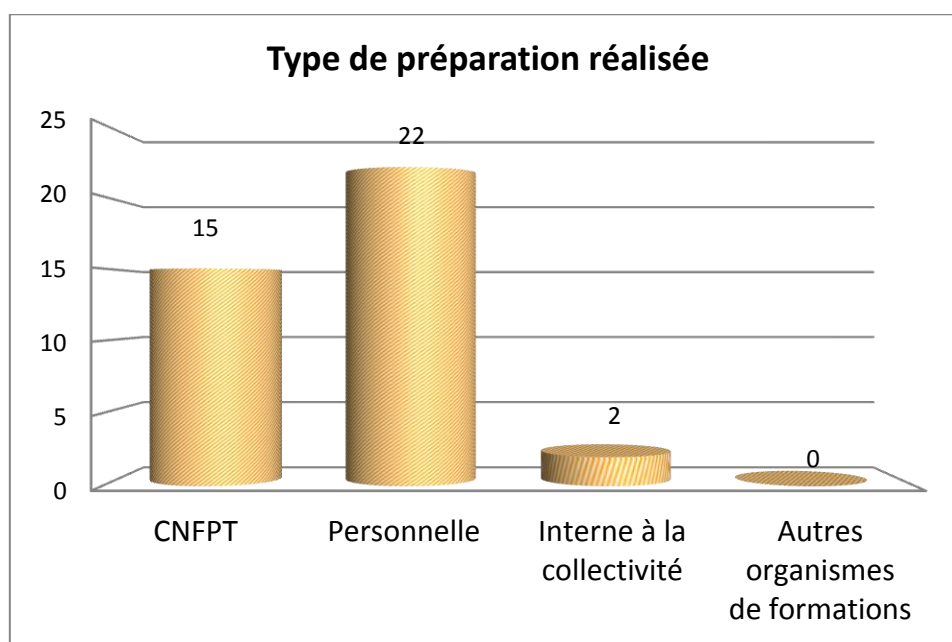


Secteur d'activité	%
Stagiaire fonction publique	6%
Fonctionnaire territorial	94%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	56%
NON	44%



Type de préparation	%
CNFPT	39%
Personnelle	56%
Interne à la collectivité	5%
Autres organismes de formations	0%

6 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

L'épreuve écrite consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinés à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents.

(Durée : 1 heure 30 ; coefficient : 2)

63 candidats étaient présents à l'épreuve écrite

soit 90% des candidats admis à concourir

Session 2020 :

Épreuve	Absents	Admis à concourir	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne
3 à 5 questions	7	70	6	15.5	11.03

Rappel session 2018 :

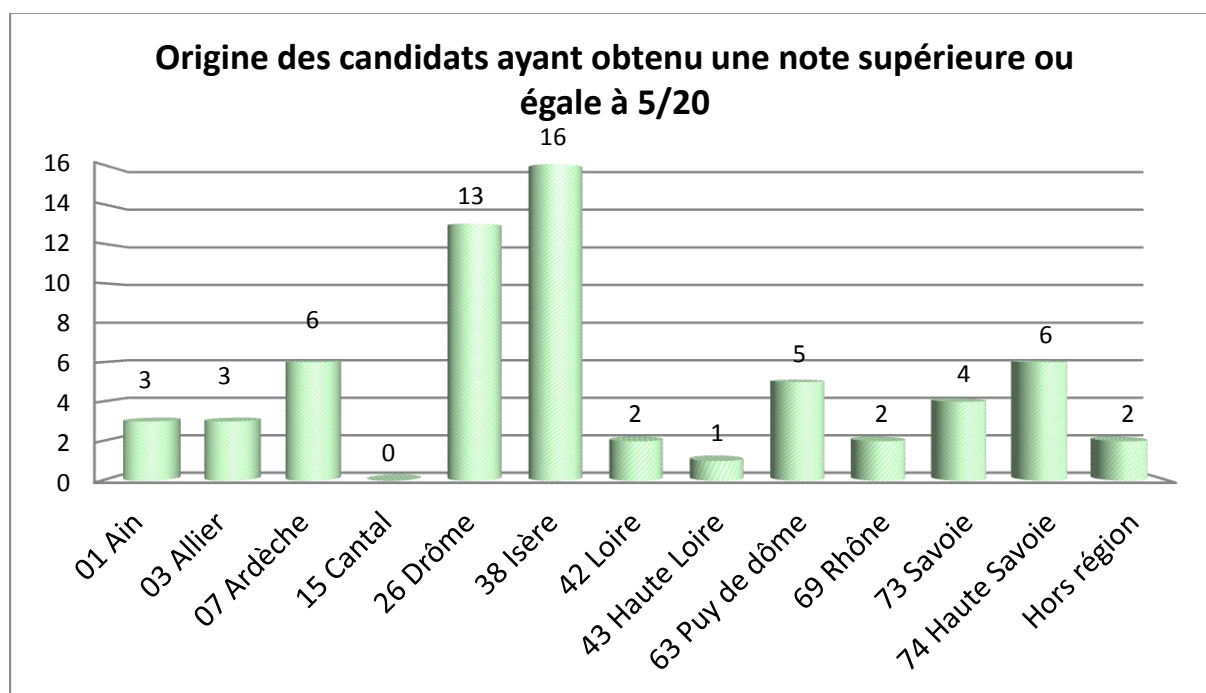
<i>Épreuve</i>	<i>Absents</i>	<i>Admis à concourir</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>
<i>3 à 5 questions</i>	<i>9</i>	<i>95</i>	<i>2.5</i>	<i>16.5</i>	<i>11.33</i>

63 candidats sont autorisés à passer l'épreuve orale.

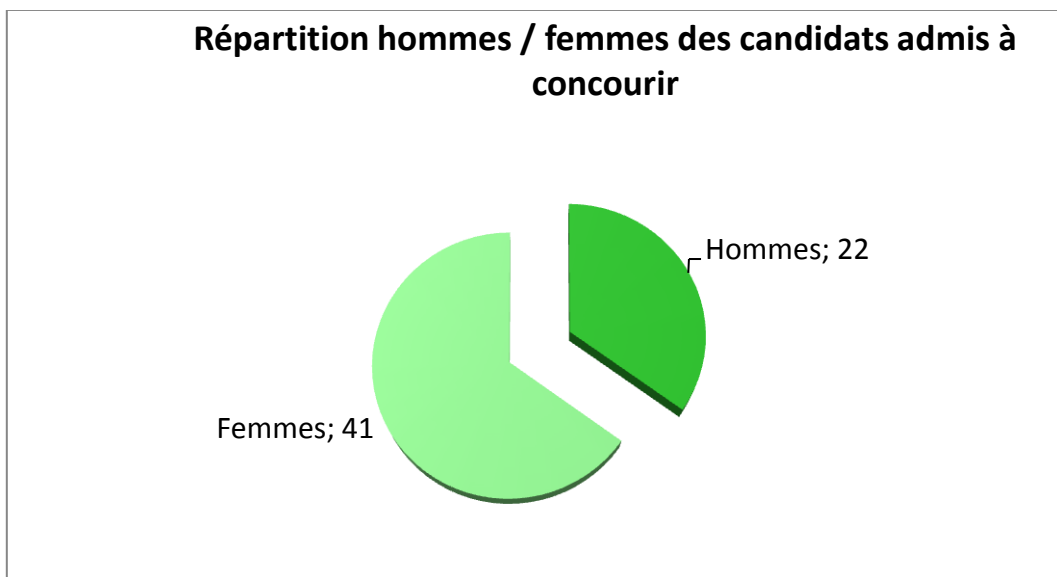
7 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS AUTORISÉS A PASSER L'ÉPREUVE ORALE

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	3	5%
Allier	3	5%
Ardèche	6	10%
Cantal	0	0%
Drôme	13	21%
Isère	16	25%
Loire	2	3%
Haute Loire	1	2%
Puy de Dôme	5	8%
Rhône	2	3%
Savoie	4	6%
Haute Savoie	6	10%
Hors région	2	3%
TOTAL	63	100%

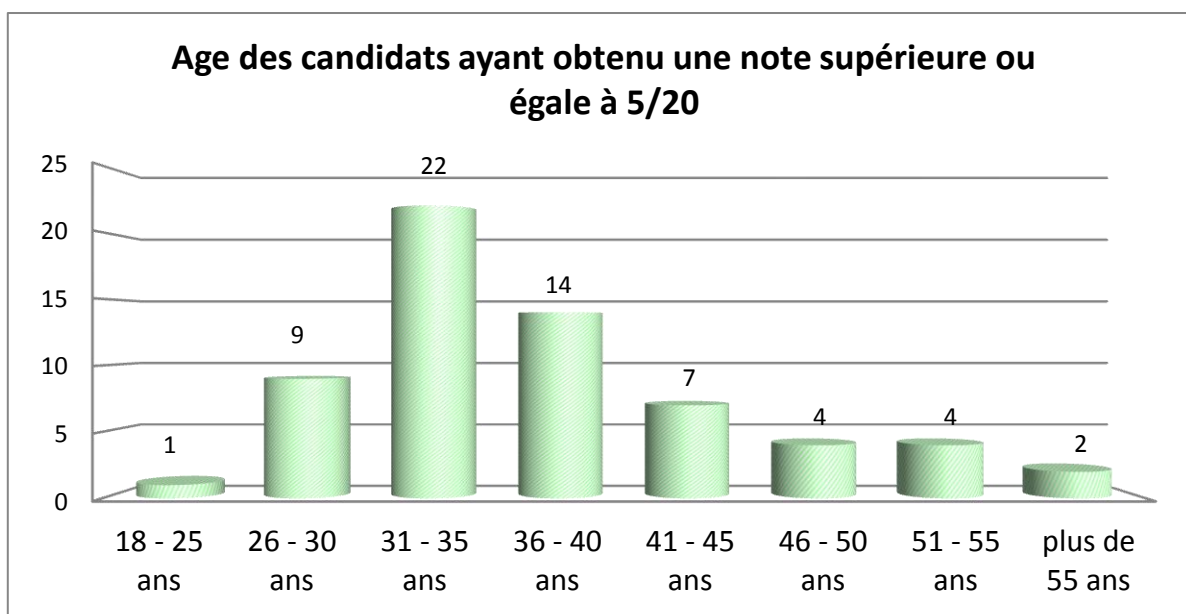


REPARTITION HOMMES/FEMMES



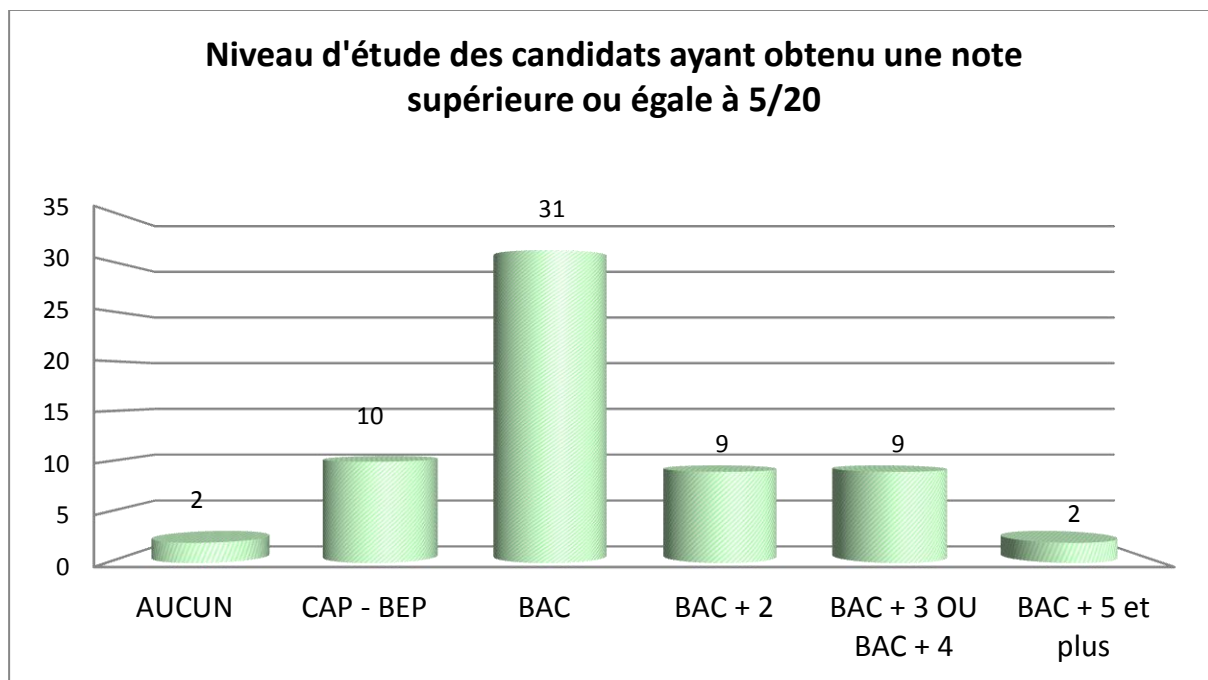
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	35%
Femmes	65%

REPARTITION PAR AGE



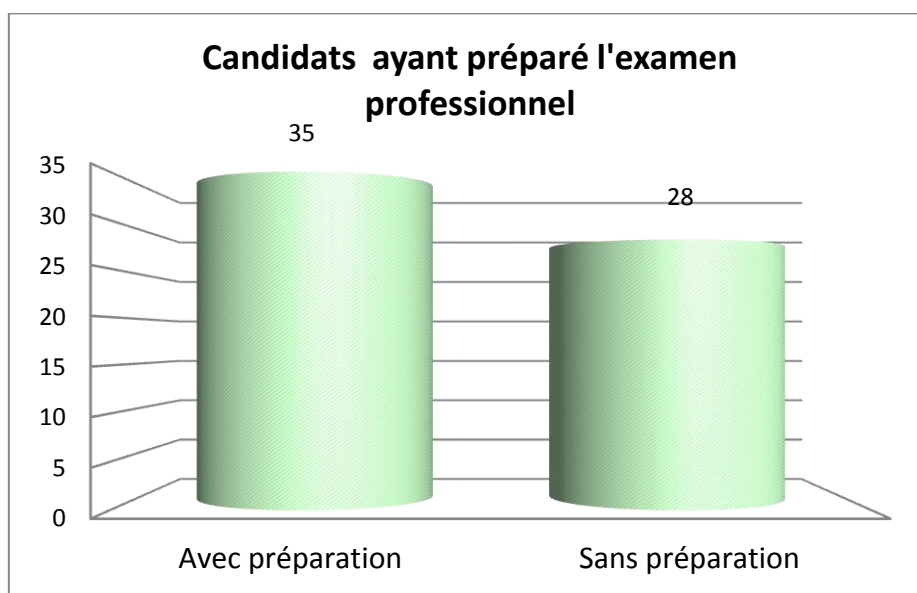
Age des candidats	%
18 - 25 ans	2%
26 - 30 ans	14%
31 - 35 ans	35%
36 - 40 ans	22%
41 - 45 ans	11%
46 - 50 ans	6%
51 - 55 ans	6%
plus de 55 ans	3%

NIVEAU D'ETUDES

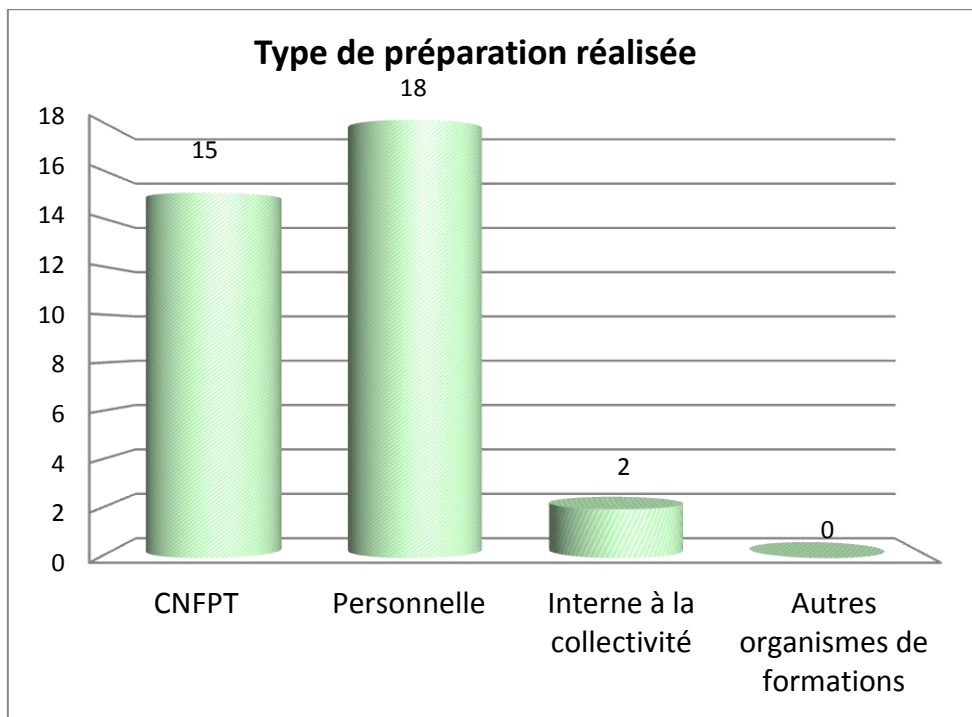


Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	3%
CAP - BEP	16%
BAC	49%
BAC + 2	14%
BAC + 3 OU 4	14%
BAC + 5 et plus	3%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	56%
NON	44%



Type de préparation	%
CNFPT	43%
Personnelle	51%
Interne à la collectivité	6%
Autres organismes de formations	-

8 - PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui sont confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation.

Ce document établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

(Durée : 15 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 3)

Session 2020 :

Épreuve	Présents	Note la + basse	Note la + haute	Moyenne	Seuil d'admission
Entretien	60	5	19	12.30	10.00

Le jury a déclaré 44 candidats admis.

Rappel session 2018 :

<i>Épreuve</i>	<i>Présents</i>	<i>Note la + basse</i>	<i>Note la + haute</i>	<i>Moyenne</i>	<i>Seuil d'admission</i>
<i>Entretien</i>	<i>82</i>	<i>4</i>	<i>19</i>	<i>12.27</i>	<i>10.00</i>

9 - LES REMARQUES DES MEMBRES DU JURY

Épreuve écrite d'admission

Après avoir analysé les résultats de l'épreuve écrite, le jury de l'examen formule les remarques suivantes :

- Le niveau des candidats a été jugé assez bon : 73 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Aucun candidat n'a été éliminé : les 63 candidats présents à l'épreuve écrite ont obtenu une note au moins égale à 5/20

Épreuve orale d'admission

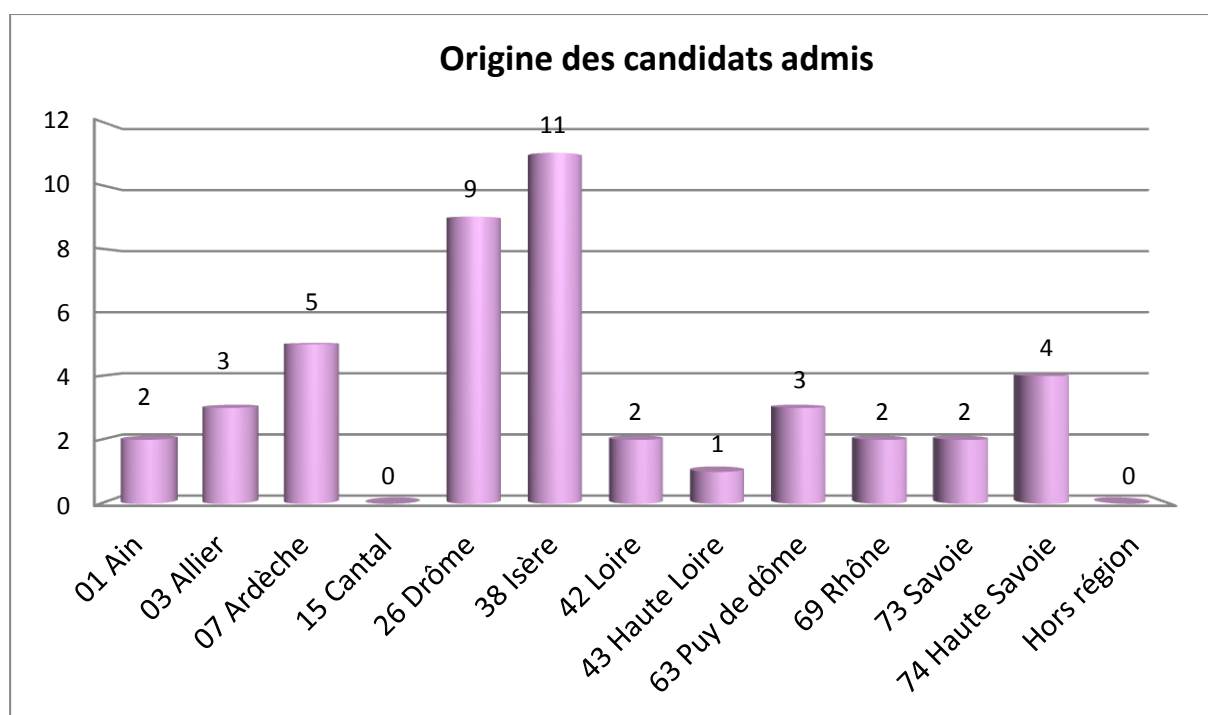
Après avoir auditionné les candidats lors des épreuves orales et analysé les résultats de l'examen, le jury formule les remarques suivantes :

- Il y a une grande diversité concernant le niveau des candidats : certains sont très convaincants, d'autres très fragiles
- Les candidats possèdent quelques lacunes dans les connaissances à avoir sur l'environnement institutionnel et territorial dans lequel ils sont appelés à exercer leurs fonctions
- Les candidats possèdent dans la globalité de bonnes connaissances sur leur cœur de métier
- La présentation des candidats est souvent pas ou peu préparée, et elle manque de structure

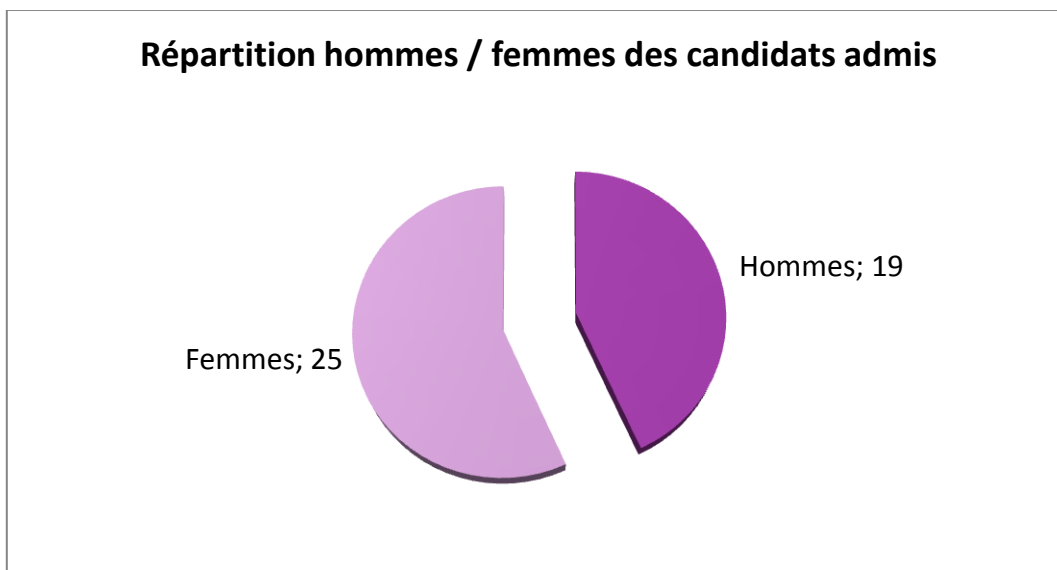
10 - STATISTIQUES CONCERNANT LES CANDIDATS ADMIS

ORIGINE DES CANDIDATS

Origine des candidats par département	Nombre	Pourcentage
Ain	2	5%
Allier	3	7%
Ardèche	5	11%
Cantal	0	0%
Drôme	9	20%
Isère	11	25%
Loire	2	5%
Haute Loire	1	2%
Puy de Dôme	3	7%
Rhône	2	5%
Savoie	2	5%
Haute Savoie	4	9%
Hors région	0	0%
TOTAL	44	100%

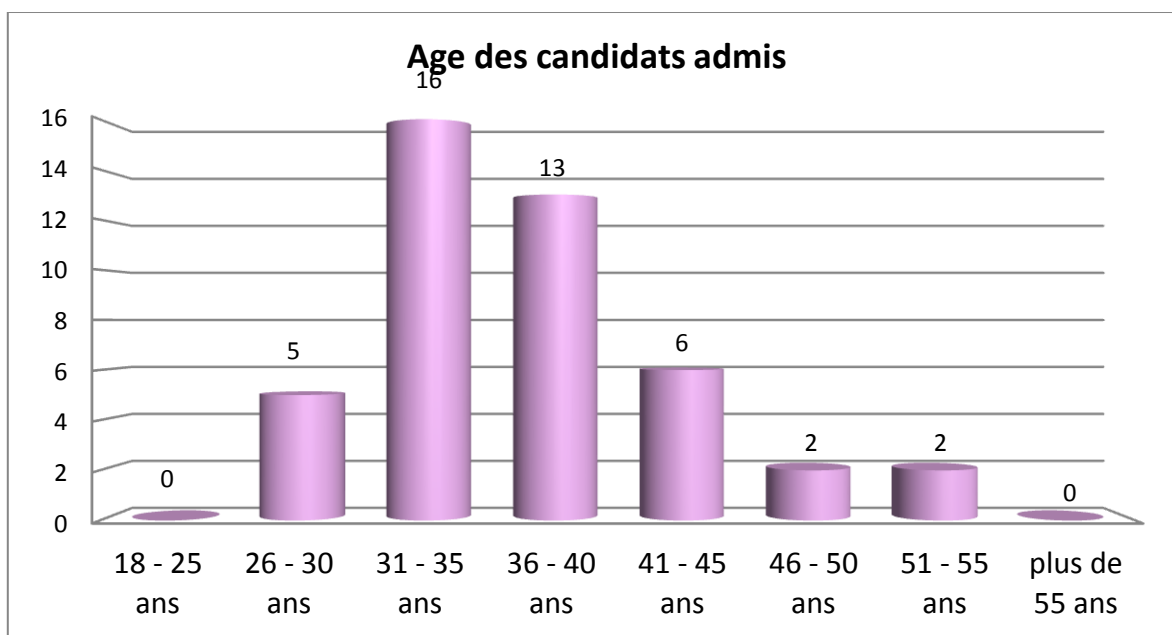


REPARTITION HOMMES/FEMMES



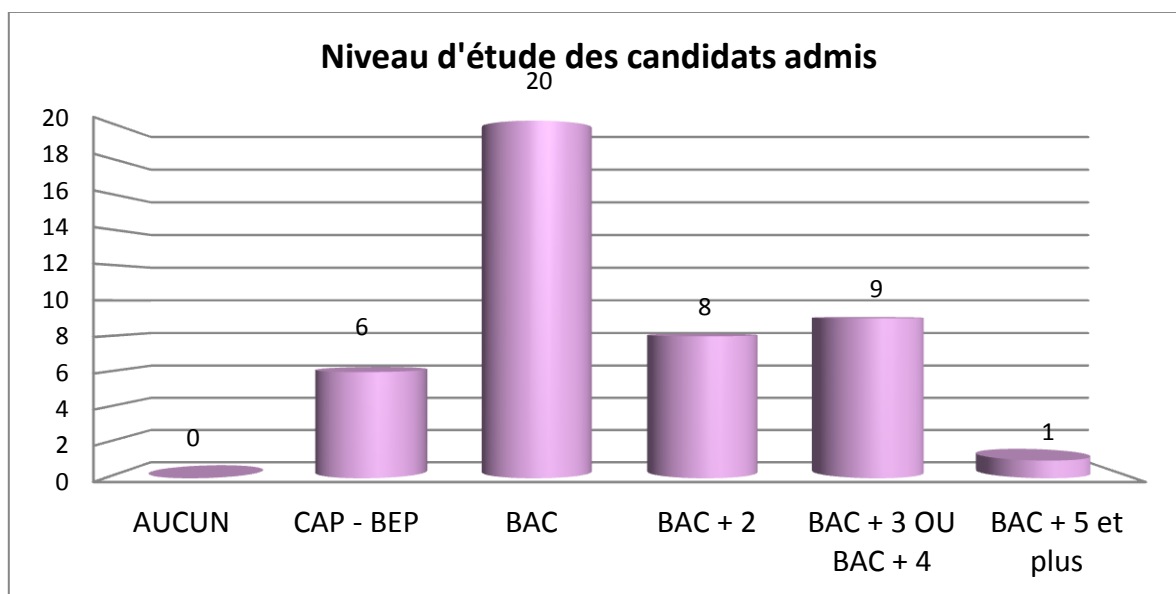
Répartition hommes/femmes	%
Hommes	43%
Femmes	57%

REPARTITION PAR AGE



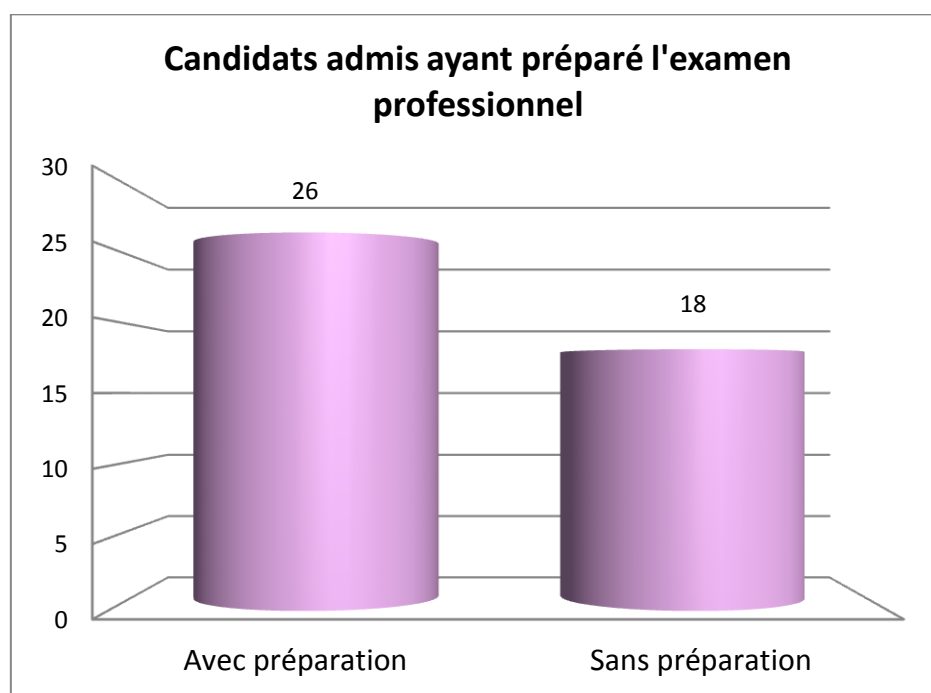
Age des candidats	%
18 - 25 ans	-
26 - 30 ans	11%
31 - 35 ans	36%
36 - 40 ans	30%
41 - 45 ans	14%
46 - 50 ans	5%
51 - 55 ans	5%
plus de 55 ans	-

NIVEAU D'ETUDE

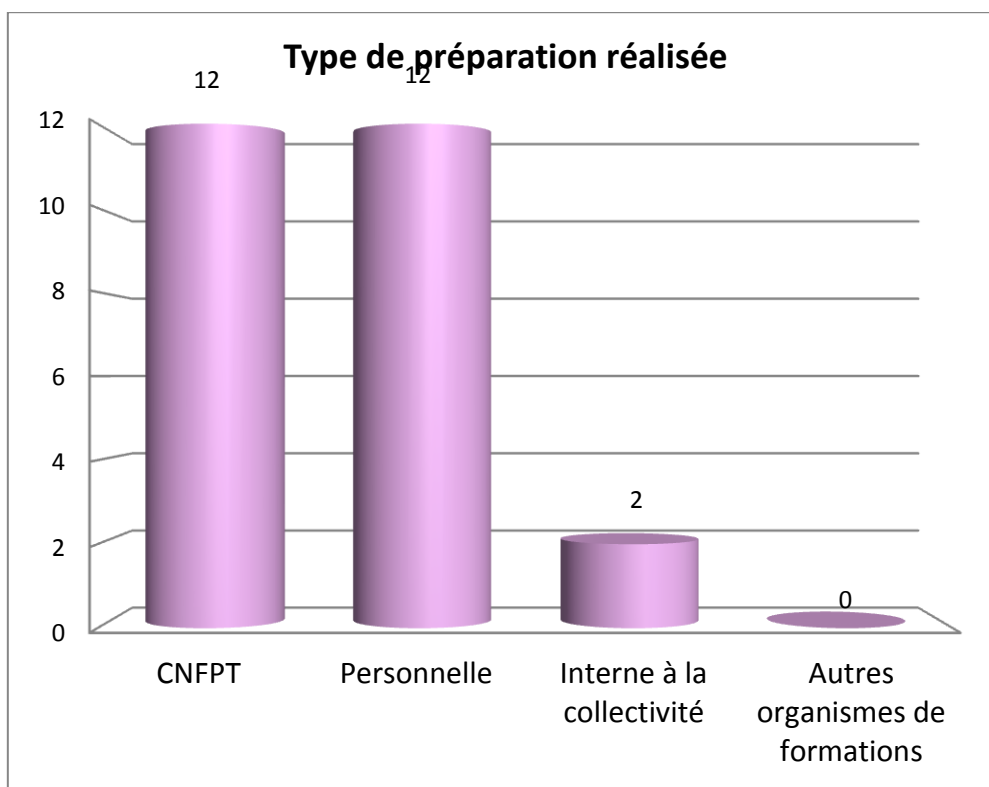


Niveau d'études des candidats	%
AUCUN	-
CAP - BEP	14%
BAC	45%
BAC + 2	18%
BAC + 3 OU 4	20%
BAC + 5 et plus	2%

CANDIDATS DECLARANT AVOIR PREPARE L'EXAMEN



Préparation	%
OUI	59%
NON	41%



Type de préparation	%
CNFPT	46%
Personnelle	46%
Interne à la collectivité	8%
Autres organismes de formations	-

11 - FICHE STATISTIQUES

	Admis à concourir	Autorisés à passer l'épreuve orale	Admis
Nombre de candidats par étape	70	63	44
Hommes	24	22	19
Femmes	46	41	25
% Hommes	34%	35%	43%
% Femmes	66%	65%	57%
Âges des candidats			
18 - 25 ans	1	1	0
26 - 30 ans	9	9	5
31 - 35 ans	24	22	16
36 - 40 ans	15	14	13
41 - 45 ans	10	7	6
46 - 50 ans	5	4	2
51 - 55 ans	4	4	2
plus de 55 ans	2	2	0
Origine des candidats par départements			
01 Ain	3	3	2
03 Allier	4	3	3
07 Ardèche	6	6	5
15 Cantal	1	0	0
26 Drôme	14	13	9
38 Isère	17	16	11
42 Loire	2	2	2
43 Haute Loire	2	1	1
63 Puy de dôme	7	5	3
69 Rhône	2	2	2
73 Savoie	4	4	2
74 Haute Savoie	6	6	4
Hors région	2	2	0
Niveau d'études des candidats			
AUCUN	2	2	0
CAP - BEP	11	10	6
BAC	34	31	20
BAC + 2	9	9	8
BAC + 3 OU BAC + 4	12	9	9
BAC + 5 et plus	2	2	1
Secteur d'activité			
Stagiaire de la fonction publique	4	4	4
Fonctionnaire territorial	66	59	40
Préparation			
CNFPT	15	15	12
Personnelle	22	18	12
Interne à la collectivité	2	2	2
Autres organismes de formations	0	0	0
Avec préparation	39	35	26
Sans préparation	31	28	18